



## Protéger la nature de proximité, une urgence pour tous !

Chaque jour, la biodiversité subit des bouleversements dus à nos activités humaines : destruction des espaces naturels, utilisation intempestive de produits phytosanitaires, urbanisation massive, comblement des mares, élimination des haies... avec comme conséquence la diminution inquiétante des espèces, même les plus communes qui, jusqu'à peu, se maintenaient.

Le respect des grands équilibres écologiques reste indispensable à toute forme de vie. Son rôle est vital pour la planète, notre alimentation, notre santé mais aussi notre économie.

Consciente de ces enjeux écologiques, la LPO s'investit depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire national afin de préserver la biodiversité. Forte de 46 000 adhérents, elle agit autour de trois grands domaines d'intervention : la protection des espèces, la préservation des espaces et la sensibilisation incluant l'éducation. Malgré un engagement de plus en plus fort, la biodiversité perd sa vitalité. On estime que d'ici à 2030, une espèce sur cinq pourrait disparaître\*.

Actuellement le bilan fait apparaître que :



1 espèce sur 3 d'amphibien est menacée\*



1 espèce sur 4 de mammifère est menacée\*



1 espèce sur 8 d'oiseau est menacée\*

Pour enrayer la destruction de cette biodiversité, il convient que l'ensemble des acteurs de la société s'engage dans la protection de la nature de proximité en modifiant les modes de fonctionnement et en sensibilisant le grand public. Ce devoir à l'égard du vivant qui nous entoure s'inscrit désormais dans l'urgence.

Depuis sa création en 1912, la LPO a mis en place le programme "Refuges LPO" pour inciter les propriétaires et les gestionnaires de terrains (publics ou privés) à utiliser des techniques respectueuses de l'environnement et économes en énergie, ainsi qu'à adopter des principes simples de gestion écologique.

C'est pourquoi nous vous proposons de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité en créant un "Refuge LPO". En agissant à votre échelle et en fonction des particularités de votre structure, vous contribuez, par votre engagement, à lutter contre le déclin de la biodiversité tout en vivant une heureuse complicité avec la nature qui nous entoure.

Merci d'être aux côtés de la LPO.

A. Bougrain Dubourg

Président de la LPO

\*Données extraites de la liste rouge de l'UICN

## LA CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO, mon établissement, ma collectivité ou mon entreprise s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le refuge et à respecter les principes suivants :

### Principe 1. Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature, en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface du refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

### Principe 2. Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

### Principe 3. Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

### Principe 4. Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

## LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES LPO

Entrez en contact avec le coordinateur refuge local !

### ASSOCIATIONS LOCALES RÉGIONALES

**LPO Alsace**  
Tél 03 88 22 07 35  
alsace@lpo.fr

**LPO Aquitaine**  
Tél 05 56 91 33 81  
aquitaine@lpo.fr

**LPO Auvergne**  
Tél 04 73 36 39 79  
auvergne@lpo.fr

**LPO Champagne-Ardenne**  
Tél 03 26 72 54 47  
champagne-ardenne@lpo.fr

**LPO Franche-Comté**  
Tél 03 81 50 43 10  
franche-comte@lpo.fr

**LPO Haute-Normandie**  
Tél 02 35 03 08 26  
haute-normandie@lpo.fr

**LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Tél 04 94 12 79 52  
paca@lpo.fr

### ASSOCIATIONS LOCALES DÉPARTEMENTALES

**LPO Anjou**  
Tél 02 41 44 44 22  
anjou@lpo.fr

**LPO Aude**  
Tél 04 68 49 12 12  
aude@lpo.fr

**LPO Aveyron**  
Tél 05 65 42 94 48  
aveyron@lpo.fr

**LPO Côte d'or**  
Tél 03 80 56 27 02  
cote-dor@lpo.fr

**LPO Drôme**  
Tél 04 75 05 14 79  
drome@lpo.fr

**LPO Haute-Savoie**  
Tél 04 50 27 17 74  
haute-savoie@lpo.fr

**LPO Isère**  
Tél 04 76 51 78 03  
isere@lpo.fr

### LPO Loire

Tél 04 77 41 46 90  
loire@lpo.fr

**LPO Loire-Atlantique**  
Tél 02 51 82 02 97  
loire-atlantique@lpo.fr

**LPO Sarthe**  
Tél 02 43 85 96 65  
sarthe@lpo.fr

**LPO Tarn**  
Tél 05 63 73 08 38  
tarn@lpo.fr

**LPO Touraine**  
Tél 02 47 51 81 84  
touraine@lpo.fr

**LPO Vendée**  
Tél 02 51 46 21 91  
vendee@lpo.fr

**LPO Vienne**  
Tél 05 49 88 55 22  
vienne@lpo.fr

**LPO Yonne**  
Tél 03 86 48 31 94  
yonne@lpo.fr

### GROUPES

**LPO Charente-Maritime**  
Tél 05 46 50 92 21  
charente-maritime@lpo.fr

**LPO Ille-et-Vilaine**  
Tél 02 99 27 21 13  
ille-et-vilaine@lpo.fr

**LPO Aisne**  
**LPO Audomarois**  
**LPO Basse-Normandie**  
**LPO Cher**  
**LPO Corrèze**  
**LPO Finistère**  
**LPO Loiret**  
**LPO Meuse**  
**LPO Morbihan**

Votre structure locale LPO

**LPO Meurthe et Moselle Nord**  
**LPO Meurthe et Moselle Sud**  
**LPO Moselle**  
**LPO Oise**  
**LPO Saumur**  
Contactez la LPO France  
Tel : 05 46 82 12 34  
Refuges@lpo.fr

### ANTENNES

**Station LPO de l'Île Grande**  
Tél 02 96 91 91 40  
ile-grande@lpo.fr

**LPO Ile-de-France**  
Tél 01 53 58 58 38  
ile-de-france@lpo.fr

Créez un Refuge

# Rejoignez le réseau des Refuges LPO

Vous êtes un élu,  
un chef d'entreprise,  
un directeur d'établissement,  
un enseignant...



## Agissons ensemble pour protéger et améliorer la biodiversité de proximité



Ligue pour la Protection des Oiseaux • LPO - BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • Site internet : www.lpo.fr • Mail : lpo@lpo.fr

Rédaction : E. Kelle - Illustrations : C. Bertin, F. Desbordes. Service Editions LPO © 2009 ED0910001AB  
Impression : Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus Print. Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim' Vert. Tous droits réservés.



Des refuges pour la nature

# Le réseau des Refuges LPO pour protéger la nature et sensibiliser à la biodiversité

## Vous êtes dans une école, une maison de retraite, un hôpital, un centre de loisirs, une structure d'accueil pour personnes handicapées...

...et vous disposez d'un coin de nature ; n'hésitez pas ! Créez un Refuge LPO et agissez pour la protection de la nature. Impliquez vos élèves, pensionnaires, patients... pour leur permettre d'apprendre et de comprendre l'importance de la biodiversité et mieux la protéger.



### Créer un Refuge LPO dans votre établissement, c'est aussi...

- Améliorer le cadre de vie de l'établissement.
- Renforcer le lien social entre les membres de votre établissement.
- Créer un environnement sain sans produits chimiques, protégeant la santé des utilisateurs.
- Créer un terrain d'étude et de conservation de la biodiversité.
- Créer une zone refuge pour la biodiversité (aider les oiseaux en hiver, créer des sites de nidification ou de reproduction, planter des espèces indigènes, diversifier les milieux, créer une mare pédagogique...).
- Privilégier l'ouverture vers l'extérieur et échanger avec d'autres établissements.

### Comment créer votre Refuge LPO ?

- S'engager à respecter la charte des Refuges LPO.
- Contacter l'association locale LPO de votre région ou de votre département.
- Formaliser votre engagement (signature d'une convention pour une durée de 3 ans) et nous adresser votre règlement de 75 €\*.

### Dès votre inscription vous recevrez votre coffret contenant les éléments indispensables à la création de votre Refuge LPO :

- un panneau **Mon établissement est un Refuge LPO** qui vous permettra d'officialiser et de faire connaître votre engagement ;
- votre nichoir à mésanges à installer sans attendre ;
- vos 3 mini-guides : "les aménagements naturels au jardin : "les oiseaux des jardins" et "Un refuge sans chasse pour la biodiversité" ;
- un dossier pédagogique qui vous apportera des ressources documentaires et bibliographiques sur la biodiversité au refuge, et des activités pratiques à mener tout au long de l'année ;
- un jeu des jumelles proposant un apprentissage ludique de l'identification des oiseaux ;
- un poster des 4 saisons illustrant les changements de saison et les observations que vous pourrez y faire.



**Si vous souhaitez aller plus loin**, La LPO vous propose tout au long de l'année des animations pédagogiques adaptées à votre public (sorties de terrain, animation d'ateliers dans votre refuge...). En s'appuyant sur votre refuge comme support, les animateurs LPO mettront en place un programme pédagogique adapté. Celui-ci permettra à votre groupe de s'impliquer encore davantage dans la protection de la biodiversité et dans la création de votre Refuge LPO.

## Vous êtes une collectivité locale ou territoriale

La création d'un Refuge LPO offre la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques. En adhérant à ce programme, la LPO vous accompagne tout au long de cette démarche grâce à sa technicité et à son expertise. En créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, vous offrez à vos concitoyens un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté et valorisé.



### Créer un Refuge LPO vous permet aussi de...

- Mettre en place des mesures qui s'intègrent à l'agenda 21 et aux PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Devenir acteur de la Trame verte et bleue pour préserver la biodiversité.
- Entrer dans un réseau national de refuges permettant de reconstituer des "continuités écologiques".
- Valoriser les espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local.
- Sensibiliser et éduquer vos concitoyens à la biodiversité ; faire comprendre l'importance de son respect.
- Impliquer et réunir vos citoyens autour d'actions locales.
- Valoriser votre collectivité par une démarche moderne et engagée.



### Pour aller plus loin...

La LPO propose également de former vos agents techniques à l'aménagement des espaces verts, aux alternatives aux produits phytosanitaires et aux méthodes de gestion différenciée. Pour que votre démarche soit encore plus complète et génératrice d'une réelle émulation écologique, n'hésitez pas à relier vos actions de gestion d'espaces verts à des actions d'éducation à l'environnement. La LPO peut vous offrir la possibilité de mettre en place des outils nécessaires à la sensibilisation (animations, expositions, supports d'information, sorties nature...) à destination de vos concitoyens. Des Refuges LPO peuvent être créés en parallèle et en complémentarité au sein des établissements scolaires, centres sociaux...

## Vous êtes une entreprise\*

La mise en place d'un Refuge LPO vous offre la possibilité de concrétiser les engagements et les orientations de votre entreprise, en terme de politique de développement durable et d'entrer dans une démarche active de protection de la biodiversité.



### Créer un Refuge LPO vous permet aussi de...

- Faire vivre l'éthique au quotidien dans l'entreprise.
- Afficher les valeurs d'une entreprise responsable et citoyenne.
- Sensibiliser vos clients et vos fournisseurs à la protection de l'environnement.
- Mettre en valeur le cadre de vie et le paysage sur la zone d'activité.
- Impliquer votre personnel dans le développement durable et mettre en place un management environnemental.
- Engager des actions qui s'intègrent aux normes ISO 14001 : 2004

\* Pour intégrer le réseau des Refuges LPO, votre entreprise doit correspondre aux valeurs de la LPO. Nous nous réservons le droit de valider votre entreprise au cas par cas.

### Pour aller plus loin...

Pour impliquer et former d'avantage votre personnel, la LPO vous propose également de mettre en place des animations : journées dédiées à l'environnement à destination des salariés de votre entreprise et de leur famille, journées de formation à l'aménagement des espaces verts, aux alternatives aux produits phytosanitaires et aux méthodes de gestion différenciée...

### Créer un Refuge

## Votre Refuge LPO en 9 étapes

Que vous soyez en collectivité ou en entreprise, en créant votre refuge, La LPO vous propose :

- une évaluation du potentiel de biodiversité de vos terrains et de leurs spécificités naturelles ;
- une réflexion sur les aménagements naturels respectueux des équilibres écologiques ;
- un plan de gestion de vos espaces verts ou de votre terrain ;
- un accompagnement dans la mise en place de votre projet.



L'envergure et la durée du projet Refuges LPO s'adaptent aux possibilités de chaque structure selon son niveau d'implication potentiel en terme de logistique et de budget. Les projets sont mis en place pour une période variant de trois à cinq ans.

Vous êtes intéressé pour rejoindre le réseau des Refuges LPO, contactez l'association locale LPO de votre département ou région.